

## RÈGLEMENTS DE L'ÉPREUVE DU 1 KM (2009)

1. Avant le départ de la compétition, le nageur doit obligatoirement assister à la séance d'information donnée par le directeur de la course à la capitainerie de la marina, à 08h30.
2. Le nageur ne doit pas être sous l'effet de boisson alcoolique, de drogue ou de toute autre substance dopante.
3. Au départ de l'épreuve, le nageur doit porter le casque de bain de couleur voyante qui lui est remis et le conserver tout au long de la course.
4. Le nageur doit être bien identifié à l'aide d'un numéro inscrit sur les deux bras, sur les deux épaules et sur le casque de bain.
5. Le wetsuit ou autre combinaison ne sont autorisés.
6. Le nageur doit obéir sans délai aux directives d'un officiel en fonction (T-shirt blanc).
7. La compétition est précédée d'une période de réchauffement, de 09h15 à 09h30, à l'est de la descente de mise à l'eau.
8. Le départ de la compétition aura lieu au pied de la descente de mise à l'eau extérieure, les nageurs étant alignés la main sur une corde tendue derrière eux ; le signal de départ sera donné à 09h35 par une corne à brume, environ 60 secondes après qu'un officiel aura prévenu les nageurs de se tenir prêt.
9. Le circuit à parcourir est de 1 km : de la ligne départ au portique de la boucle triangulaire, laquelle doit être parcourue 2 fois, puis retour vers le panneau d'arrivée, situé à proximité de la ligne de départ, où l'arrivée est conclue par le toucher du panneau.
10. Le nageur doit passer entre les bouées du portique et contourner la bouée à chacune des 2 autres pointes du triangle ; il doit éviter de bloquer ou bousculer un autre nageur, de nager dans le sillon d'un autre nageur, de s'agripper à une bouée, de porter ou utiliser un objet flottant...
11. Le nageur doit cesser sa course dès que lui-même considère que son état de santé est susceptible d'empêcher la pratique normale de sa discipline ou risque d'avoir des conséquences néfastes sur sa condition physique.
12. Une embarcation motorisée (avec juge de nage) se tient au centre de la boucle.
13. Tous les nageurs devront être hors de l'eau au plus tard à 10h05 ; des embarcations motorisées récupéreront les nageurs qui ne seront pas encore entrés à ce moment, après en avoir reçu directive du directeur de la course.
14. Toute embarcation motorisée doit naviguer de façon à éviter que les gaz d'échappement n'incommodent les nageurs et arrêter son hélice lorsqu'à moins de 3 mètres d'un nageur.
15. Le nageur qui abandonne la course, doit se présenter le plus tôt possible au directeur de l'épreuve.
16. Le nageur qui abandonne sans avoir entrepris un deuxième tour de boucle, n'apparaîtra pas au classement ; autrement, ce nageur sera en fin de liste du classement.
17. En cas d'arrêt de la compétition par sécurité pour les nageurs, le classement sera basé sur la position relative des nageurs au moment de l'arrêt.

